

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ANIMATION											
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	67 242	100,00 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	67 242	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	5 087	7,57 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	72 329	107,57 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	924	1,37 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	28 170	41,89 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	13 945	20,74 %	
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	293	0,44 %	
	13	Autres impôts										BS	1 323	1,97 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	916	1,36 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 239	1,84 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	842	1,25 %	
	17	Entretien et réparations 368 0,55 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	3 772	5,61 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11) 754 1,12 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité 117 0,17 %													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 1 886 2,80 %										Total : Transport et déplacements	BJ	4 042	6,01 %
	22	Primes d'assurances 647 0,96 %													
	23	Frais de véhicules (12) 3 128 4,65 %													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 914 1,36 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 421			BK	4 020	5,98 %		
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	599		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 126 0,19 %										Total : Frais divers de gestion	BM	1 583	2,35 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 765 1,14 %														
28	Frais d'actes et de contentieux 63 0,09 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 84 0,12 %														
30	Autres frais divers de gestion 546 0,81 %														
31	Frais financiers (14)										BN	112	0,17 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	106	0,16 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	61 286	91,14 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ANIMATION

N° SIRET

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	11 043	16,42 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	75	0,11 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	778	1,16 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	11 895	17,69 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	1 606	2,39 %			
		42	Moins-value à court terme				CK					
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	3 574	5,32 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale				CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »				CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »				CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 180	7,70 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	6 715	9,99 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	11 844					
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	804					
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récrocédés :				CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU						
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			19 696						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B			